



## Charte Environnement

Conscient de l'enjeu planétaire que représente le respect de l'environnement, le Festival de Cinéma Européen des Arcs met en œuvre des **actions concrètes et quotidiennes** qui traduisent son engagement en faveur du développement durable.

Situé dans un cadre naturel unique au cœur des Alpes, le festival **s'engage ainsi à respecter son environnement et à limiter l'impact écologique** de sa mise en place, en agissant autour de quatre axes majeurs :

### *Compensation de l'impact environnemental*

Le festival s'engage à compenser le carbone émis par les équipes du festival (déplacements, fonctionnement quotidien de l'association organisatrice, déroulement de la manifestation...) auprès d'Action Carbone.

### *Gestion des déchets*

Le festival s'engage à trier et à limiter ses déchets. Le matériel non utilisé est récupéré ou recyclé.

### *Maîtrise de la consommation de ressources*

Au quotidien, le festival limite ses déplacements et fait appel à des coursiers à vélo.

Dans ses locaux, le festival utilise des ampoules basse consommation et de l'électricité exclusivement issue d'énergies renouvelables.

D'une manière générale, le festival privilégie l'achat de produits de consommation courantes bénéficiant d'écolabels.

Toutes les impressions du festival, y compris les documents de communication et les pass d'accréditation, sont réalisées sur du papier recyclé ou label FSC.

Les déplacements des membres de l'équipe organisatrice sont effectués en priorité en transport en commun.

### *Sensibilisation du grand public*

Le festival diffusera auprès des festivaliers des informations sur le respect de la nature et de l'environnement.

Il favorisera également l'organisation de rencontres entre le public et des professionnels engagés pour la préservation de l'environnement.

Un partenariat spécifique sera développé en ce sens avec une association locale de développement durable en montagne.

